

LA SURVEILLANCE MEDICALE DES INTERIMAIRES « A RISQUES » AU C.I.S.T.A **Dr Jean-Pierre FOLCH & Williams ROUCHY**

Dans le cadre de ses actions pluridisciplinaire, le C.I.S.T.A (Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de l'Albigeois) s'est penché sur la question de la protection des intérimaires dans l'industrie.

Etant le seul service de Santé au Travail du nord du Tarn à avoir la compétence professionnelle pour le suivi des intérimaires (à l'exception de certains intérimaires du BTP), et ce depuis 1992, le CISTA suit aujourd'hui environ 2000 intérimaires par an, dont 50% dans l'industrie.

Ces intérimaires sont pour la plupart bien vus lors de la visite médicale d'embauche, mais qu'en est-il de leur niveau de protection au sein des entreprises utilisatrices ? Bénéficient-ils du même niveau de protection que les permanents des entreprises ? Sont-ils suffisamment formés ? Ont-ils les mêmes équipements de protection individuels ? Ont-ils le même suivi médical sur des postes dits à risques ? Et quel rôle peut jouer le C.I.S.T.A, par l'apport de la pluridisciplinarité, pour améliorer la situation actuelle ?

Ce travail de recherche a été confié à un assistant du service, dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin d'étude.

Après avoir réalisé une étude documentaire sur l'intérim, ce dernier a mené une étude au sein de deux entreprises de plasturgie employant de façon régulière un nombre significatif de travailleurs intérimaires. Des entretiens semi-directifs avec ces intérimaires, mais aussi avec les chefs d'entreprises et les responsables des principales agences de travail temporaire du secteur, ont permis d'orienter le sens de l'action à mener.

Les grandes lignes de ce travail font ressortir que le niveau de protection des intérimaires dépend étroitement du niveau de protection offert aux permanents dans les entreprises utilisatrices, et que ces intérimaires sont insuffisamment informés sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur mission. Cela a également permis de souligner le décalage entre la surveillance médicale des intérimaires sur des postes à risques, telle que la prévoit la réglementation, et la réalité de terrain. Le nombre décroissant de médecins du travail au sein des SIST (Services Interentreprises de Santé au Travail) rend impossible l'application de ces textes.

L'un des objectifs a donc été de renforcer cette surveillance médicale, par l'apport de la pluridisciplinarité au C.I.S.T.A, l'intervention de techniciens en prévention venant renforcer l'action des médecins du travail.

Un protocole a ainsi été mis en place, à trois niveaux :

- premièrement, informer le responsable de l'entreprise utilisatrice sur ses obligations en terme de santé/sécurité, puis de l'accompagner dans la mise en place d'un système organisé de prise en charge de l'intérim au sein de son entreprise.
- Deuxièmement, réaliser un document d'information à l'attention des intérimaires et du médecin du travail de l'entreprise de travail temporaire, dans le cadre de la visite d'embauche pour des postes à risques.
- Enfin, troisièmement, sensibiliser les responsables des agences d'intérim sur l'importance de faire passer les visites médicales d'embauche en début de mission.

Cela a abouti à la création d'une plaquette d'information spécifique à un poste de travail, et non pas généraliste, ainsi qu'à un dossier complet pour chaque poste de travail à l'attention du médecin du travail.

Les résultats de ce travail seront exposés à la prochaine commission médico-technique du C.I.S.T.A afin de généraliser cette action dans le cadre du prochain plan d'activité.

C'est toute cette démarche méthodologique qui a été présentée le 5 février 2009 au salon Préventica de Toulouse par Williams ROUCHY, aujourd'hui Technicien en Prévention au CISTA et auteur de l'étude, et par le Dr Jean-Pierre FOLCH.